

Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2023

Délibération n° 07

Date de convocation

10.11.2023

Date d'affichage

15.11.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 34

Objet : Modification partielle de la carte des secteurs scolaires

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. FC. YOUNBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. John SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__7-DE



Madame Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Cyril DELPUECH, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Education, la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles dénommé secteur scolaire.

La sectorisation scolaire est déterminée par la délibération n°9 du 16 novembre 1998 et actualisée par la délibération n°6 du 27 septembre 2021 portant actualisation de la carte des secteurs scolaires de la commune.

Les élèves du 1er degré des écoles publiques Combs-la-Villaises sont scolarisés en fonction de leur adresse.

Suite au travail mené autour de la prospective scolaire en 2023, il est proposé au conseil municipal de modifier partiellement la carte des secteurs scolaires dans l'objectif :

- de rééquilibrer partiellement le périmètre des écoles Sommeville, Beausoleil et la Noue afin de contenir les effectifs en hausse de l'école Sommeville en basculant certaines rues vers des écoles de proximité en équilibre et en capacité d'accueillir de nouveaux effectifs ;
- d'améliorer l'homogénéité de la carte des secteurs scolaires en réaffectant certains fragments complètement enclavés dans un secteur qui ne devraient pas être le leur ressort et dont l'incohérence a été constatée.

Au vu de ces éléments, je vous propose de modifier partiellement la carte des secteurs scolaires.

VU la loi du 13 août 2004 et notamment l'article 80,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles L.212-7 et L.131-5,

VU la délibération n° 6 du 27 septembre 2021 portant actualisation de la carte des secteurs scolaires de la commune,


VU l'avis de la Commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen

CONSIDERANT la nécessité de rééquilibrer partiellement le périmètre des écoles Beausoleil et Sommeville afin de réguler les effectifs en évolution notamment dus à la livraison de nouveaux logements dans ce quartier et optimiser ainsi l'utilisation de ces écoles.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le 24/11/2023
ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__7-DE



APPROUVE la modification partielle de la carte des secteurs scolaires à compter de l'année scolaire 2024–2025 comme suit :

Nom de la voie	Nouvelle Ecole maternelle et élémentaire de secteur
Rue François Mitterrand (35/73 – 32/52) Rue Maurice Couve de Murville 42 rue du Chêne	Le chêne au lieu de la Tour d'Aleron
Allée Véron Allée du jardinier Cochet Allée Commerson	L'orée du Bois au lieu du Chêne
Du 40 au 70 rue de Vaux la Reine Du 1 au 999 rue de la Cristallerie Du 1 au 999 allée du Puits Du 36 au 999 avenue de la République Du 1 au 999 Chemin de l'Isba	Beausoleil au lieu de Sommeville
Allée du Bel Air Allée des Brandons	La Noue à la sansonne au lieu de Sommeville

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 20 novembre 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Maryline GEORGET



Pour : 34
Contre : -
Abstention : -